Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
Direction des Déplacements, Infrastructures Routières et Aéronautiques
Antennes et Centres Techniques

Offre d'emploi

Déneigeur(s)

i150-

Le Département des Hautes-Alpes regroupe aujourd'hui plus d'un millier d'agents territoriaux au service du département et de ses citoyens. Il recrute régulièrement des collaboratrices et collaborateurs pour améliorer la qualité du service rendu aux Haut-Alpins.

Informations statutaires

Emploi permanent : Non
Filière(s) : Filière technique
Catégorie(s) : C
Cadre(s) d'emplois : Adjoints techniques territoriaux,

Descriptif du poste

Descriptif de l'emploi

Dans un souci constant d'assurer un déneigement de qualité et la sécurité des usagers de la route pendant la période hivernale, le Département procède chaque année au recrutement de déneigeurs qui viennent ponctuellement en renfort des équipes en place en cas d'épisode neigeux.

Missions / Activités

Les modalités d'intervention
Lorsque des conditions météo défavorables sont annoncées, le déneigeur est mis en situation de pré-alerte.
Si les mauvaises conditions météo se confirment, il est informé par téléphone de la mission à remplir sur son circuit d'affectation.
Il est placé sous astreinte puis amené à intervenir.

Spécificités du poste / Conditions d'exercice

Conditions et Contraintes d'exercice :

• Organisation du temps de travail : Référence aux différents règlements en vigueur
• Règlement des usages numériques
• Règlement des usages véhicules

Formation à l'habilitation électrique : Non
Formation à la conduite d'engins : CACES ou ACCES
Formations spécifiques en lien avec le métier exercé.

Risques Professionnels :
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité
Unité de travail : Antennes et Centres Techniques
Règlement Habillement et Équipements de Protection Individuel (EPI) : Oui
Obligation de port de vêtements et équipements de protection individuelle (EPI) : Oui

Avantages
Le déneigeur, salarié, à son propre compte ou sans activité, intervient pour le compte du Département en tant que « collaborateur occasionnel » du service public. Il est rémunéré à la vacation, mission par mission, en fonction de son niveau d'habilitation. Le montant de la rémunération peut atteindre 1 500 € et plus pour la saison sur la base d'une dizaine d'interventions. Le déneigeur bénéficie des mêmes conditions de couverture sociale et d'assurance que les agents du Département. Pendant ses missions pour le Département, le déneigeur, s'il est salarié, doit être en position d'autorisation d'absence vis à vis de son employeur habituel.

Profil du candidat recherché

Prérequis (formations, diplômes, permis)
N/C

Compétences
Les candidats présélectionnés participeront alors à une journée de formation et d'exercices. Les candidats ayant passé les tests avec succès se verront délivrer une attestation précisant leur niveau d'habilitation : accompagnateur, manipulateur, chauffeur. Il est souhaitable que les candidats résident le plus près possible du lieu de départ des circuits de déneigement.

Expériences
N/C

Informations complémentaires

Temps de travail :
Nb de poste(s) à pourvoir : 1
A pourvoir le : 01/11/2026
Date de publication : 18/09/2026
Limite de candidature : 31/03/2026

Modalités de recrutement

Contrat pour la saison d'hiver (du 01/11/2026 au 31/03/2026) pour des interventions ponctuelles

Contacts

Contact RH : Service Recrutement, Formation et Evolutions Professionnelles (recrutement.mobiliteinterne@hautes-alpes.fr - 04 92 40 38 73)
Contact Métier : (-)